

**Monsieur le Directeur  
du CNPE SAINT ALBAN**

BP 31  
38 550 – ST MAURICE L'EXIL

**Lyon, le 19 février 2002**

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base  
Installation : CNPE St-Alban - Site  
Inspection n° 2002-170-01 du 1<sup>er</sup> février 2002  
Thème : Confinement statique/dynamique

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963, une inspection a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2002 sur votre site sur le thème du confinement statique/dynamique, ventilation.

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous l'appréciation globale de ma direction sur l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection du 1<sup>er</sup> février 2002 a porté sur le confinement ainsi que sur les ventilations de l'îlot nucléaire du Centre National de Production d'Electricité de St Alban/St Maurice. Les inspecteurs ont examiné l'organisation mise en place par l'exploitant pour couvrir le contrôle et la maintenance des organes participant au confinement et à la ventilation, et ont procédé à la visite de certains locaux.

A l'issue de cette inspection, il apparaît que de nombreux efforts ont été consentis pour améliorer le confinement, en particulier après l'inspection sur ce thème ayant eu lieu le 8 décembre 1999. Les inspecteurs observent cependant qu'il existe encore des pratiques à améliorer dans ce domaine par exemple en ce qui concerne l'étanchéité des trémies. Les inspecteurs ont par ailleurs remarqué la propreté des locaux visités.

.../...

## **Demandes d'actions correctives**

De nombreuses actions ont été lancées par vos soins pour améliorer le maintien en dépression du bâtiment des auxiliaires nucléaires, notamment dans le domaine de la formation des agents chargés du contrôle ou/et de la maintenance. Il apparaît que ces efforts doivent être poursuivis et qu'il convient d'améliorer les indications qui permettent de signaler localement les organes impactés par ces actions.

- 1. Je vous demande d'engager des actions pour la formation des agents et leur sensibilisation sur les problèmes liés au confinement comme par exemple la signalisation en local des organes qui participent au maintien en dépression du bâtiment des auxiliaires nucléaires de façon à faciliter les actions de contrôle ou/et de maintenance in situ.**

L'étanchéité de certaines trémies importantes pour le confinement des locaux à risque iode du bâtiment des auxiliaires nucléaires est parfois conduite de façon critiquable (présence de scotch) et il a été indiqué aux inspecteurs qu'il s'agissait de solutions temporaires.

- 2. Je vous demande de mettre en place des solutions définitives pour assurer l'étanchéité des trémies et communiquer un échéancier de réalisation.**

Les réglages des débits des dispositifs garantissant la dépression du bâtiment des auxiliaires nucléaires apparaissent comme pouvant être modifiés sur place de façon inappropriée.

- 3. Je vous demande de prendre des mesures pour que les dispositifs garantissant la dépression du bâtiment des auxiliaires nucléaires puissent ne pas être modifiés sur place, après réglage, de façon inappropriée.**

A l'issue d'une visite du bâtiment des auxiliaires nucléaires, il est apparu que la porte pare-flamme JSP 06 QP du bâtiment des auxiliaires nucléaires était en position ouverte, maintenue en l'état par une chaîne plastique. Il a été indiqué aux inspecteurs que cette solution était provisoire et qu'une solution définitive était en cours d'étude de façon à garantir dans tous les cas la bonne position de cette porte.

- 4. Je vous demande d'engager une action définitive visant à garantir le bon positionnement de cette porte et une échéance pour sa mise en place.**

La présentation des gammes relatives aux pièges à iode et leur remplissage par le service technique sont à améliorer : les critères de sûreté ne sont pas explicitement décrits et des erreurs de rédaction peuvent remettre en cause la pertinence des essais.

- 5. Je vous demande de prendre des mesures pour améliorer la présentation des gammes relatives aux pièges à iode et garantir un remplissage satisfaisant par le service Technique et les échéances associées.**

La note D5380 NA/DN-00137 indice 000 portant sur la surveillance du confinement des tranches et du bâtiment de traitement des effluents date du 31 décembre 1992. Il a été indiqué aux inspecteurs que cette note devait être actualisée pour intégrer l'organisation et les pratiques actuelles.

- 6. Je vous demande de bien vouloir m'indiquer l'actualisation de la note D5380 NA/DN-00137 indice 000 portant sur la surveillance du confinement des tranches et du bâtiment de traitement des effluents.**

.../...

Il est apparu aux inspecteurs que les contrôles des étanchéités statiques étaient réalisés mais les représentants de vos services n'ont pas été en mesure de justifier la cohérence et l'exhaustivité de ces contrôles.

- 7. Je vous demande d'engager un plan d'actions pour assurer les contrôles des étanchéités statiques portant sur le confinement des bâtiments de l'îlot nucléaire.**

Le carnet de ronde D5380 BBB1M précise page 17 en ce qui concerne la dépression du hall piscine un critère de 1,6 Pa. Ce critère doit désormais avoir la valeur de 2daPa.

- 8. Je vous demande de m'indiquer l'échéance retenue pour l'actualisation du critère sur la dépression du hall piscine du carnet de ronde D5380 BBB1M.**

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation,  
Le chef de division**

**SIGNE PAR :**

**C. QUINTIN**